

L'ONU comme outil de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) contre l'Occident.

Regroupant 57 États membres, son siège se situe à Djeddah en Arabie saoudite et elle possède une délégation permanente aux Nations unies. Elle est largement financée par l'Arabie saoudite.

Elle rassemble 57 pays musulmans décidés à défendre les valeurs de l'islam et les intérêts puis les lois islamiques au niveau planétaire. Sorte de "Nations Unies" du monde islamique, cas unique dans l'histoire des relations internationales, elle exerce des pressions sur les pays, la "communauté internationale", les instances mondiales, les personnalités politiques, etc, afin d'étendre le règne de l'islam aux quatre coins du monde et en particulier afin d'élargir le champ d'application de la charia sous couvert de défense de la liberté religieuse et de droit à la différence.

Actuellement, parmi les 193 membres de l'ONU, de nombreux Etat invoquent des clauses spéciales et une sorte d'exception islamique pour ne pas avoir à respecter et à appliquer les dispositions de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 et au contraire pour faire prévaloir l'esprit de la Déclaration islamique universelle des droits de l'homme conditionnée à la loi islamique et sanctionnant pénalement toute insulte, atteinte et critique de l'islam.

Cet exemple flagrant de subversion du pluralisme au profit d'exceptions théocratique d'essence totalitaire et sous couvert de "droit à la différence" illustre parfaitement les craintes de Karl Popper lorsque ce phénomène progresse dans les démocraties occidentales au nom de l'ouverture et de la tolérance.

La lutte contre "l'islamophobie", prétexte pour combattre la liberté d'expression et la laïcité aux Nations Unies.

Depuis le milieu des années 2000, nombre de scandales politico-médiatiques ont été déclenchés ou alimentés par l'OCI au niveau national et international à propos de cas d'"islamophobie" et de "blasphème envers l'islam" : (affaires des caricatures de Mahomet", diffusées dans des journaux danois et français entre 2006-2010 » ; discours de Ratisbonne de l'ancien Pape Benoist XVI, en septembre 2005 ; film intitulé L'innocence des musulmans, révélé au grand public à l'occasion de l'anniversaire des attentats du 11 septembre, 2012, sur une chaîne islamiste égyptienne, affaires de Charlie Hebdo, etc.). Réagissant face à ce qu'ils présentent comme une forme d'hostilité envers les musulmans, la plupart des Etats-membres de l'OCI, de l'Assemblée mondiale de la Jeunesse islamique, de la Ligue islamique mondiale, WAMY, CAIR, de la Ligue arabe et d'autres organisations islamiques plus radicales (Frères-musulmans, etc), **interviennent régulièrement au sein des Nations Unies** et d'autres instances internationales **afin que les Etats non-musulmans attachés à la liberté d'expression introduisent dans leurs législations la pénalisation de la "diffamation des religions"**. Ce nouveau concept est régulièrement évoqué lors des sommets et réunions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Pakistan présenta ainsi pour la première fois en 1999, au sein du Conseil des droits de l'homme, une résolution sur la "diffamation de l'islam", qui fut ensuite édulcorée en "diffamation des religions" afin que les pays professant d'autres religions puissent se joindre à pareil front anti-laïque. Depuis le milieu des années 2000, l'OCI a présenté avec persévérance chaque année des résolutions visant à imposer ce nouveau concept dans le but de criminaliser à terme le blasphème. Ainsi, en Décembre 2005, **le Pakistan a déposé une résolution devant l'Assemblée générale de l'ONU allant dans ce sens et qui a été adoptée.** Durant les années 2007, 2008, l'OCI proposa maints textes de résolutions similaires devant le Conseil des Droits de l'homme visant également à interdire la "diffamation des religions". **Cet activisme sans relâche entretenu par les Etats de l'OCI auprès du Conseil des Droits de l'homme et de l'Assemblée générale des Nations Unies a fini par aboutir, à la longue, par l'adoption de résolutions condamnant directement ou indirectement la "diffamation des religions" et la liberté d'expression en matière d'"l'islamophobie".**

[[Atlantico](#)].